

Etapes de saisie du CV sur Iprof

Etape 1 : Se rendre sur SIAP



Utilisez le service SIAP/Iprof, en consultant et en complétant votre dossier de promotion, pour participer à la campagne d'avancement :

- *Hors-Classe des professeurs agrégés, certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycées professionnels et conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.*
- *Classe Exceptionnelle des professeurs agrégés, certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycées professionnels, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale, PEGC et CE-EPS.*
- *Echelon spécial de la Classe Exceptionnelle des professeurs certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycées professionnels, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'éducation nationale, PEGC et CE-EPS.*

Vous pourrez également consulter ultérieurement les résultats de la campagne d'avancement.

Accéder à la campagne

Etape 2 : Compléter son dossier avant de valider la candidature

I-Prof - Votre assistant Carrière

Situation de carrière | Affectations | Qualifications et compétences | Activités Professionnelles | **Fonctions et missions** | Distinctions honorifiques | Imprimer Dossier

Aucun enregistrement.

Pour supprimer une ligne, cliquez sur l'icône .

Ajouter

Vous informer | Compléter votre dossier | Candidater

Code page : Services_SiapEpp_CompleterDossier_Fonctions.

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Saisissez :

La durée d'exercice dans une fonction au cours de la carrière peut être continue ou discontinue. La durée accomplie dans des fonctions éligibles est décomptée par année scolaire.

Seules les années complètes sont retenues.

• les dates de la fonction/mission du 01/09 au 31/08

• un résumé

• Etablissement d'affectation ou de détachement

Vous pouvez joindre un document (taille max 1Mo) :

Aucun fichier sélectionné.

Veillez valider votre candidature

Avant de procéder à cette opération assurez vous que votre dossier de candidature soit bien à jour.

Afin de constituer votre dossier, vous pouvez, si vous le désirez, saisir des informations qui ne sont pas encore dans votre dossier via le bouton "Compléter votre dossier".



La saisie de ces données qualitatives ainsi que leur mise à jour sont laissées à votre libre appréciation. Vous pouvez également signaler à votre correspondant de gestion des erreurs concernant les données issues de votre dossier administratif (situation administrative, historique d'affectation) : afin de prendre en compte vos demandes de modification, vous devez joindre une pièce justificative. Ces informations seront consultables par votre gestionnaire ainsi que par les corps d'inspection. Conformément à la [loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978](#), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre gestionnaire.



Génération de votre fiche de candidature



Validation de votre candidature